## DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES A.S.A. DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ

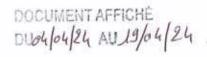
281-86

Nombre de syndics en exercice : 12 + 4

Nombre de présents ou représentés : 10

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT Séance du 28 mars 2024



L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents: René ISNARD, Daniel ROBERT, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN,

Etaient absents: Nicolas RICHIER, Bernard NAL,

**Etaient excusés et représentés :** Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à Daniel ROBERT), Jean Noel NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Christian TROJA (Pouvoir donné à René ISNARD), Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GARCIN),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

<u>Objet</u>: Lancement d'un appel d'offre énergie pour la période 2025 – 2027 en cas de non-acceptation des tarifs proposés l'UGAP.

Monsieur le Président rappelle que l'ASA arrive au terme d'un marché énergie négocié par l'UGAP fin 2024 et qu'elle s'est prononcée pour prolonger son marché avec l'UGAP pour la prochaine campagne 2025-2027.

L'UGAP a créé pour 2025-2027 un lot spécifique pour les ASA ce qui implique la possibilité d'avoir des tarifs trop élevés voire l'absence de proposition et l'ASA aurait alors l'option de ne pas valider ces tarifs et se retirerait du marché. Il y aurait alors lieu de lancer une consultation auprès de l'Institut Administration Economique et Sociales de Paris (IAES) pour préparer un marché sur deux volets (accord cadre et subséquent).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés autorise la préparation d'un appel d'offre avec un maitre d'œuvre qui ne prospérera que si les offres ne sont pas acceptées par l'ASA.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus. Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance, Daniel ROBERT Certifiée et rendue exécutoire, Le Président

Christian GALLO